RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01247
Numéro SIREN : 440 132 900
Nom ou dénomination : ERG HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006334

Date : 08/09/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006334**
n° de gestion : **2001B01247**
n° SIREN : **440 132 900 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 08/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ERG HOLDING - Sté par actions simplifiée
243 Avenue de Bruxelles-zi les playes J.Monnet la Farlède 83500 LA SEYNE-SUR-MER France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON (VAR)

AB|G-8305/T-DEPOT-ACTE/I-727366

ERG HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 1 515 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE

243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

440 132 900 RCS TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JUILLET 2020

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Du procès-verbal de l'actionnaire unique du 31 juillet 2020 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice de 246 504 €uros, décide sur la proposition du Président, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Dotation de la somme de 3 706 €uros à la Réserve légale,
- Le solde, soit la somme de 242 798 €uros en Report à nouveau.

Après l'affectation du résultat, le compte Report à nouveau présente un solde créditeur de 1 056 386 €uros correspondant à due concurrence au montant des sommes distribuables.

L'actionnaire unique décide de distribuer un dividende de 250 000 €uros à prélever sur le compte Report à nouveau.

Ce dividende de 250 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2020.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT
F. DE PALMENAER

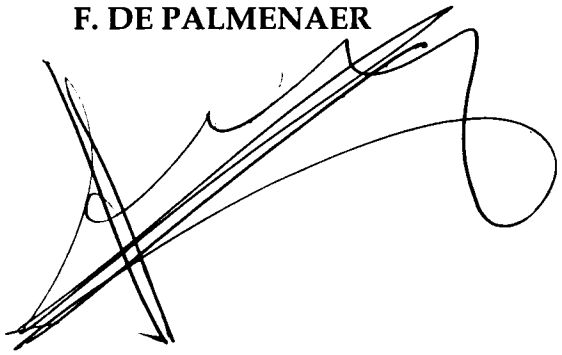

N° 2050-SD2019

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 243, Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer

Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET* 44013290000018

Néant *

Exercice N clos le, 31122019

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	20 989	AG 20 989	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	564	AU 564	
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	2 405 000	CV	2 405 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF	200 000	BG	200 000
		Autres immobilisations financières *	BH		BI	
		TOTAL (II)	BJ	2 626 553	BK 21 553	2 605 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	263 505	BY	263 505
		Autres créances (3)	BZ	13 874	CA	13 874
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	GD	30 186	CE	30 186
		Disponibilités	CF	129 211	CG	129 211
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	16 704	CI	16 704
		TOTAL (III)	CJ	453 481	CK	453 481
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 080 033	IA 21 553	3 058 481

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 515 000 .....)	DA	1 515 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	147 794
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	813 588
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	246 504
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 722 887
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	16 138
	TOTAL (III)	DR	16 138
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	91 001
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 149
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	36 306
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	319 456
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 058 481

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	319 456
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2019

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	1 055 698	FH	FI	1 055 698
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 055 698	FK	FL	1 055 698
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	14 957
	Autres produits (1) (11)				FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 070 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	612 611
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	12 071
	Salaires et traitements*				FY	282 437
	Charges sociales (10)				FZ	123 714
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	10 268
	Autres charges (12)				GE	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 041 104
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	29 553
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	250 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	15 479
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	265 479
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	285
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	285
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	265 194
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	294 747

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD2019

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	540
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	540
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35 584
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35 584
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(35 044)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	13 199
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 336 676
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 090 172
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	246 504

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	540
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	14 957
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REDRESSEMENT FISCAL	20 560	
PENALITES	24	
PROVISION REDRESSEMENT URSSAF	15 000	
REGULARISATION FOURNISSEURS		540

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATION FOURNISSEURS		540

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

N° 2054-SD2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE		KF	20 989	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	564	LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III	LN	564	LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	1 645 000	8V		8W	760 000	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	800 000	1U		1V		
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	2 445 000	LR		LS	760 000	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	2 445 564	ØH		ØJ	780 989	

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW	20 989	IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	564	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH	564	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	2 405 000	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	600 000	2F	200 000	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	600 000	NK	2 605 000	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	600 000	ØL	2 626 553	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 31 12 2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: E.R.G. HOLDING S.A.S.

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(6) AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	20 989	PF	0	PG		PH	20 989
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	564	QM	0	QN		QO	564
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	564	QV		QW		QX	564
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	21 553	ØP		ØQ		ØR	21 553

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

N° 2056-SD2019

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	5 870	4Y	10 268	4Z		5A	16 138
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	5 870	TV	10 268	TW		TX	16 138
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	5 870	UB	10 268	UC		UD	16 138
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	10 268	UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	200 000	UR		US	200 000
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	263 505		263 505		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 956		11 956		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 918		1 918		
	Charges constatées d'avance	VS	16 704		16 704		
	TOTAUX	VT	494 083	VU	294 083	VV	200 000
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	600 000				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	91 001	91 001		
Personnel et comptes rattachés		8C	52 205	52 205		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 185	56 185		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 891	9 891		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	64 354	64 354		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	9 514	9 514		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	36 306	36 306		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	319 456	VZ 319 456		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant * | Exercice N, clos le : 31122019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 246 504

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	10	XE	1 014
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	1 004		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	10 268	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	23 549
Amendes et pénalités	WJ	13 281	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	13 199
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	- imposées aux taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR : 392

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
TOTAL I							WR : 284 658

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A : 12 500	XA : 237 500

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement*						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations * : Entreprises nouvelles : (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CIF (art. 44 undecies)	L6		Société unipersonnelle d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
ZFU-TF (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS : 18	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II								XH : 237 518	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	47 140	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	47 140	XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

© Sage

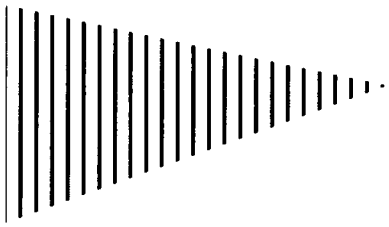

ERG Holding

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

Ernst & Young Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

ERG Holding

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Actionnaire Unique de la société ERG Holding,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ERG Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 10 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EY

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 10 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'actionnaire unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

EY

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

  il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 30 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Xavier Senent

(1) BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 243, Avenue de Bruxelles 83500 La Seyne sur mer

Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET* 44013290000018

Néant * ☐

Exercice N clos le, 31/12/2019

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	20 989	AG 20 989	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	564	AU 564	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	2 405 000	CV	2 405 000
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF	200 000	BG	200 000
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	2 626 553	BK 21 553	2 605 000
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	263 505	BY	263 505
	Autres créances (3)	BZ	13 874	CA	13 874
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	30 186	CE	30 186
	Disponibilités	CF	129 211	CG	129 211
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	16 704	CI	16 704
	TOTAL (III)	CJ	453 481	CK	453 481
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 080 033	1A 21 553	3 058 481

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 515 000 .....)	DA	1 515 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	147 794
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	813 588
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	246 504
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 722 887
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	16 138
	TOTAL (III)	DR	16 138
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	91 001
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 149
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	36 306
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	319 456
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 058 481

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	319 456
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA / FB / FC				
	Production vendue biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue services*	FG / FH / FI	1 055 698			1 055 698
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	1 055 698			1 055 698
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				14 957
	Autres produits (1) (11)	FQ				1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				1 070 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				612 611
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				12 071
	Salaires et traitements*	FY				282 437
	Charges sociales (10)	FZ				123 714
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*	GA				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				10 268
	Autres charges (12)	GE				2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				1 041 104
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				29 553
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				250 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				15 479
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				265 479
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				285
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				285
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				265 194
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				294 747

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise E.R.G. HOLDING S.A.S. — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	540
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	540
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35 584
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	35 584
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(35 044)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	13 199
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 336 676
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 090 172
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	246 504

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	540
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	14 957
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
REDRESSEMENT FISCAL	20 560	
PENALITES	24	
PROVISION REDRESSEMENT URSSAF	15 000	
REGULARISATION FOURNISSEURS		540

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
REGULARISATION FOURNISSEURS		540

E.R.G. HOLDING S.A.S.

Annexe

Exercice
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Montants en K€

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

En date du 1er juillet 2019, ERG HOLDING s'est portée acquéreuse de l'intégralité des titres de la SAS INNOGEO, pour un montant de 760 000 €uros.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Les activités d'ERG HOLDING ont commencé à être affectées par la crise sanitaire du COVID-19 à la fin du premier trimestre 2020, et la société s'attend à un impact limité sur ses états financiers en 2020.
Pour faire face à cette situation, la société a mis en place des mesures d'activité partielle, de télétravail, de prise de congés payés et de report de cotisations.
Sur la base des informations disponibles et compte tenu de l'évolution à la date d'arrêté des comptes, nous ne sommes pas en capacité d'appréhender précisément l'ensemble des éléments pouvant impacter les comptes de l'exercice 2020. Néanmoins, les mesures envisagées pour faire face à cette crise sanitaire nous conduisent à ne pas remettre en cause la continuité de l'exploitation.

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Acquisition de licences logicielles : Néant

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2.1.2 Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

2.1.3 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.4 Liste des filiales et participations (en K€).

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Cpt nette des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
ERG	3.142	100%	1 495	18.637	500	150
ERG Equipement	2.551	100%	110	1.790	309	90
ERG Environnement	606	100%	40	3.805	2	10
INNOGEO	446	100%	760	1.090	-36	0

2.1.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.1.6 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		2.405
Créances rattachées à des participations		
Prêts		200
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		264
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		21
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		265

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **151 500 actions** de **10 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en €
Position début de l'exercice	151.500	10	1.515.000
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position fin de l'exercice	151.500	10	1.515.000

2.2.2 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour IDR	**5,87**		**10,27**				**16,14**
Total	**5,87**		**10,27**				**16,14**

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 65 ans, s'élève à 56.121 € (charges sociales comprises).

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2019 pour 16.138 €.

A partir du 1er Janvier 2010 les versements sont effectués auprès de SMABTP Vie.
La valorisation du fonds constituée par les versements effectués, augmentés des intérêts capitalisés au 31/12/2019, est déduite de la provision globale brute, soit 39.983 €.

2.2.3 Dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€

Prestations de Services	1 055,70
Total	1 055,70

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	2
Ouvriers	
Total	**6**

3.3 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		259,70	(35,04)
Impôt	- au taux de droit commun	13,20	(6,09)
	- sur PVLT		
Résultat après impôt		262,81	(28,95)

Méthode employée :
Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.4 Honoraires de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, facturés au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 14,27 K€.

4. ENGAGEMENTS

→ Néant

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem